



Organisation

Service juridique et Secrétariat des Assemblées

Service juridique

Organisatie

Juridische Dienst en Secretariaat van de Vergaderingen

Juridische dienst

ID Dossier: 2360175

ID Farde e-Assemblées: 2362478

ID Arrêté: 3215472

**N° OJ/PV : 397****Arrêté - Collège du 10/09/2020****Présents - Zijn aanwezig :**

M. dhr. CLOSE, Bourgmestre-Président; Burgemeester-Voorzitter; M. dhr. HELLINGS, Mme mevr. HARICHE, M. dhr. DHONDT, M. dhr. MAINGAIN, M. dhr. EL KTIBI, Mme mevr. JELLAB, Mme mevr. PERSOONS, M. dhr. PINXTEREN, Mme mevr. HOUBA, M. dhr. ZIAN, Echevins; Schepenen; M. dhr. SYMOENS, Secrétaire de la Ville; Stadssecretaris.

**Objet:** SJ.48927/LC.- Bois de la Cambre.- Ordonnance temporaire de police.- Phase test à partir du 14/09/2020.- Précision.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins,

Vu la Nouvelle loi communale, notamment l'article 130bis ;

Vu le Code de la Route;

Vu l'Ordonnance de police temporaire du 28 mai 2020 relative à la fermeture du Bois de la Cambre pour la circulation routière, suite aux mesures fédérales liées à la pandémie COVID-19 ;

Vu l'Ordonnance de police temporaire du 3 septembre 2020 relative à la circulation routière au Bois de la Cambre – Phase test à partir du 14 septembre 2020 ;

Considérant que pour la bonne compréhension de ladite ordonnance et pour faire correspondre le texte avec le plan y annexé, il convient de la spécifier davantage en ajoutant les articles suivants:

ARRETE :

Article 1, 8ième tiret:

- Fermer l'avenue de la Laiterie à la circulation routière;

Article 1bis:

En dérogation des mesures mentionnées dans l'article 1 de l'ordonnance du 3 septembre 2020 relative à la circulation routière au Bois de la Cambre – Phase test à partir du 14 septembre 2020, toutes les rues du Bois de la Cambre sont fermées à la circulation le dimanche ;

Ainsi délibéré en séance du 10/09/2020

Le Secrétaire de la Ville,  
De Stadssecretaris,  
Luc Symoens (s)

Le Bourgmestre-Président,  
De Burgemeester-Voorzitter,  
Philippe Close (s)

Annexes:

[Version coordonnée FR](#)

[Version coordonnée NL](#)

[Ordonnance du 3 septembre 2020 FR](#)

[Ordonnance du 3 septembre 2020 NL](#)

[Annexe: plan](#)